

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel BIROU, Maire de la commune de Pardies, certifie :

➤ avoir fait afficher le 9 juillet 2020, dans la forme ordinaire:

- La délibération de prescription de la deuxième modification simplifiée du Projet de Plan Local d’Urbanisme

➔ à la mairie, sis 7 rue Henri IV 64150 PARDIES.

➤ avoir fait afficher le 26 novembre 2020, dans la forme ordinaire :

- l’avis de mise à disposition au public du dossier de projet de deuxième modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Pardies

➔ à la mairie, sis 7 rue Henri IV 64150 PARDIES , ainsi que sur les emplacements suivants :

- sur site, au carrefour entre la route de Pau (D33) et la route de Besingrand,
- à la communauté de communes de Lacq-Orthez - rond-point des chênes – 64150 MOURENX.

➤ avoir fait publier le 25/11/2020, dans le journal local suivant : La République

- l’avis de mise à disposition au public du dossier de projet de deuxième modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Pardies.

➤ avoir fait mettre en ligne, le 26 novembre 2020, sur les sites Internet de la commune de Pardies et de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- les deux documents sus visés.

Pour faire valoir ce que de droit,

Pardies, le 26 novembre 2020

Le Maire

